

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Valant CCAP et CCTP

Marché à procédure adaptée

Le Pouvoir adjudicateur : Collège Sabarthès-Montcalm

**Collège Sabarthès-Montcalm
Rue de Berga
09400 Tarascon sur Ariège**

**Etabli en application du Code des marchés publics Décret n° 2006-975 du 1^{er} août
2006, relatif à :**

OBJET du Marché :

**Prestation de service pour une mission d'encadrement des activités de la section
sportive du site de Vicdessos (09220) : pôle équitation et pôle montagne**

Personne Responsable du Marché : Monsieur le Principal, Jean-Louis Mazzonetto

L'offre est à faire parvenir au collège Sabarthès-Montcalm avant le lundi 28 août 2016 à 17h00.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Préambule :

Le collège Sabarthès-Montcalm recherche pour son site de Vicdessos, des intervenants extérieurs diplômés d'Etat dans le but d'encadrer les activités sportives du pôle montagne et du pôle équitation.

TITRE I : OBJET

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet de permettre au professeur en charge de l'éducation physique et sportive sur le site de Vicdessos d'assurer la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement concernant les sections sportives du Pôle montagne et du Pôle équitation et ceci en recrutant, pour répondre aux exigences sécuritaires et pédagogiques des activités, des intervenants diplômés d'Etat dans les disciplines concernées.

Objectif de la section Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) du collège de Tarascon sur Ariège - site de Vicdessos.

La section APPN du site de Vicdessos permet aux élèves l'acquisition de compétences sportives spécifiques et ceci dans un cadre exceptionnel ou l'élément « **nature** », omniprésent, sert d'outil éducatif.

En équitation comme en escalade les élèves bénéficient d'une pratique sportive approfondie au sein d'un milieu montagnard. Les activités de pleine nature sont fortement valorisées et les installations sportives, comme les sites naturels (canyons, grottes) et la plaine des sports, servent parfaitement la cause pédagogique.

La pratique d'une activité physique en milieu naturel, sportive ou de loisirs, est particulièrement pertinente pour développer le sens des responsabilités des élèves.

La connaissance du milieu comme de l'animal contribue, elle aussi, à développer une gestion contrôlée des risques.

Par ailleurs, l'accès aux compétences transversales est renforcé par la section sportive.

L'équitation et l'escalade ont, en effet, en commun :

- une phase de préparation rigoureuse
- une phase d'adaptation
- une phase de décision et la mise en exergue de la gestion de son potentiel.

Le développement de ces compétences permet à l'élève de mieux appréhender sa vie de collégien mais aussi sa future vie d'adulte.

OBJECTIFS SCOLAIRES :

- Favoriser pour chaque élève inscrit en section sportive sa réussite sur le plan scolaire.
- Guider l'élève dans son projet d'orientation professionnelle par la découverte des métiers de la montagne et du milieu équestre et la connaissance de la filière professionnelle. Valoriser les métiers de la montagne.
- Acquérir des connaissances liées à leur milieu naturel, incertain et changeant et à la protection de l'environnement.
- Contribuer à l'épanouissement, à l'intégration sociale de l'élève.

OBJECTIFS SPORTIFS :

- Participer aux compétitions et rencontres UNSS dans sa spécialité et porter haut les couleurs du collège.
- Acquérir les compétences de « jeune officiel UNSS » dans sa spécialité.
- Développer le goût de l'effort et favoriser la confiance en soi de l'élève.
- Développer les compétences sportives de chaque élève par une certification fédérale :
 - les PASSEPORTS pour le pôle montagne
 - Les GALOPS fédéraux en équitation.

Article 2. : LOT N° 1 Pôle Montagne

La section sportive « Montagne » accueille des élèves du secteur et hors secteur ayant obtenu une dérogation de l'Inspection Académique.

L'effectif est de **18 places MAXIMUM pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}** et de **18 places MAXIMUM pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.**

Au maximum, 36 élèves sont susceptibles d'intégrer la section équitation.

2.1. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La responsabilité de la section sportive scolaire est confiée au professeur d'EPS qui peut intervenir en renfort en fonction de l'effectif et du contexte. Une personne référente et diplômée dans toutes les activités (canyoning, escalade, randonnée à pied et raquettes, spéléologie) devient de fait un intervenant extérieur pour l'Education Nationale régi dans ce cadre par les principes de l'éducation nationale notamment en terme d'encadrement

Extrait du Bulletin officiel n°38 du 20 octobre 2011

3.3 Encadrement

« L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. Ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité, doivent figurer dans la convention mentionnée en 1-2 (nom et qualification). Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation ».

Afin de répondre au mieux aux difficultés des élèves, un travail de concertation est réalisé avec le brevet d'état qui doit impérativement s'approprier le projet d'établissement et le projet pédagogique de la section sportive, et ainsi répondre aux caractéristiques particulières des élèves : apports théoriques en liaison avec les thèmes abordés durant la séance.

2.2. EXIGENCES PARTICULIERES

Une personne référente diplômée dans toutes les activités :

- ✓ canyoning, escalade, randonnée, à pied et raquette, spéléologie
- ✓ **et un binôme diplômé présent sur les cycles entiers en canyon et spéléologie**

Par soucis de continuité pédagogique et connaissance de l'élève :

- pour toutes les disciplines (canyoning, escalade, randonnée, à pied et raquettes, spéléologie) : un référent diplômé présent tout au long de l'année scolaire
- Pour le canyoning et la spéléologie : un deuxième intervenant diplômé présent sur le cycle entier avec le référent diplômé des autres disciplines
- Quelle que soit l'activité : pas de remplacement

Une disponibilité sur l'année scolaire sans interruption : réunion de travail, validation des PASS, affinement du projet et du cycle à venir ; passage des tests lors du recrutement de fin d'année, journée portes ouvertes.

Prêt du matériel spécifique dans toutes les activités pratiquées : matériel en parfait état et répondant aux normes de sécurité en vigueur (gestion de l'EPI) et adapté au public scolaire (6^{ème}-3^{ème}).

Local d'accueil avec équipement à proximité du collège : salle de classe, possibilité de repli en cas d'intempéries : apprentissage de techniques verticales et horizontales en liaison avec le cycle et la séance prévue (salle permettant l'apprentissage de techniques).

Expérience : souhaitée dans l'enseignement de ces activités spécifiques en milieu scolaire.

Adaptation en fonction des conditions météorologiques du moment (annulation possible de séance au dernier moment en fonction des conditions météorologiques de la vallée).

Adaptation en fonction du planning scolaire et de l'emploi du temps du professeur d'EPS (annulation possible de séance en fonction de sorties pédagogiques hors section sportive, de réunions de professeurs, stages, grèves, maladies).

Le collège n'assurera en aucun cas le financement d'une séance annulée dans les cas précités

Programmation 2017/2018

	6 ^{ème} et 5 ^{ème}	4 ^{ème} et 3 ^{ème}
10 séances	Randonnée 2jours (4 séances) sorties randos ½ journée (2 séances) Escalade (4 séances)	2 sorties à la journée (4 séances) 1 jour sur site naturel 1 jour canyon 6 séances ESCALADE site naturel ou salle
12 séances	1 SORTIE JOURNEE sortie hiver rando à beille (2 séances) ESCALADE 10 séances	1 SORTIE JOURNEE sortie hiver rando à beille (2 séances) ESCALADE 10 séances
11 séances	1 SORTIE JOURNEE sortie journée spéléo/rando (2 séances) SPELEO 2 séances préparation ½ jour par groupe de 8 ESCALADE 7 séances escalade ou voyage à thème appn 3 JOURNEES	2 SORTIES JOURNEE (4 séances) Escalade sur site naturel (1 jour) Canyon (1jour) ESCALADE 7 séances ou voyage à thème appn 3 JOURNEES
33 séances	SYNTHESE RANDO : 9 x 1/2 JOURNEES ESCALADE : 20 X1/2 JOURNEES SPELEO : 4 x1/2 JOURNEES	RANDO : 2 x ½ journées ESCALADE 27 séances CANYON : 4 ½ JOURNEES

Article 2.2. : LOT N°2 Pôle Equitation

La section sportive équitation accueille des élèves du secteur et hors secteur ayant obtenu une dérogation de l'Inspection Académique.

L'effectif est de **18 places MAXIMUM pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}** et de **18 places MAXIMUM pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}**

Au maximum, 36 élèves sont susceptibles d'intégrer la section équitation.

PROGRAMMATION pour 2017/2018

POLE EQUITATION

	NIVEAU 6/5	NIVEAU 4/3
Début d'année 10 séances	1 jour « accueil » au centre équestre évaluation : pratique autour du cheval 1 journée	Travail à cheval Travail à pied évaluation : investissement
Hiver 12 séances	Voyage ou sortie à thème 2 journées Evaluation théorie des galops préparation chpt unss formation des jeunes off	Voyage ou sortie à thème 2 journées Evaluation théorie des galops préparation chpt unss formation des jeunes officiels
Printemps 12 séances	1 jour « Passage des galops » 1 journée évaluation : pratique à cheval	1 jour « Passage des galops » 1 journée évaluation : pratique à cheval

2.2.1 L'OBJECTIF DU CYCLE EQUITATION

Développer par la pratique des activités équestres, l'autonomie et le sens des responsabilités, l'acquisition de connaissances hippiques, environnementales et éthologiques ainsi que des aptitudes physiques et des compétences techniques associées à des attitudes respectueuses et citoyennes de nos élèves, jeunes cavaliers.

Guider l'élève dans son projet d'orientation et professionnel par la découverte des métiers liés à l'équitation

2.2.2 EXIGENCES PARTICULIERES

La structure équestre mettra à disposition des élèves un enseignant diplômé d'état, une cavalerie de chevaux et poneys préparés suffisamment nombreuse pour permettre la mise à cheval en sécurité d'un demi-groupe (9 cavaliers) ainsi que des installations permettant un fonctionnement pour l'année scolaire.

Une salle de travail est indispensable pendant la période hivernale pour la théorie afin de préparer l'hippologie pour la préparation des galops fédéraux. La présentation des galops se fera au troisième trimestre de chaque année scolaire. Le centre équestre doit être en mesure de préparer les élèves qui en ont le niveau, jusqu'à l'obtention du galop 6.

2.2.3 LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

L'activité est planifiée sur deux après-midi hebdomadaire de 2 h 30 les JEUDI et VENDREDI.

Une après-midi par groupe de niveau de classe soit un total **d'environ 34 séances par groupe pour l'année scolaire soit 68 demi-journées.**

ADAPTATION : en fonction des conditions météorologiques du moment (annulation possible de séance au dernier moment en fonction des conditions météorologiques de la vallée)

ADAPTATION : en fonction du planning scolaire et de l'emploi du temps du professeur d'EPS (annulation possible de séance en fonction de sorties pédagogiques hors section sportive, de réunions de professeurs, stages, grèves, maladies)

La collectivité n'assumera en aucun cas le financement d'une séance annulée dans les cas précités.

L'organisation par groupes de niveau (2 groupes par niveau de classe 6^{ème} et 5^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème}) permettra d'aborder en sécurité par le fait d'un effectif restreint et en sus des fondamentaux de la progression équestre française, différentes activités comme la voltige équestre, l'équitation en extérieur, les jeux à poneys, l'éthologie, les soins, l'attelage en fonction des possibilités du centre équestre (un groupe en reprise et l'autre sur une de ces activités).

2.2.4. RESPONSABILITES ET ENCADREMENT

La responsabilité de la section sportive scolaire est confiée au professeur d'EPS qui peut intervenir en renfort en fonction de l'effectif et du contexte. Une personne référente et diplômée du centre équestre devient de fait un intervenant extérieur pour l'Education Nationale régi dans ce cadre par les principes de l'éducation nationale notamment en terme d'encadrement

La concertation, l'entente et la confiance mutuelle avec la structure équestre qui pose sa candidature est un préalable au bon fonctionnement de la section sportive du collège. Pour cela une disponibilité du prestataire est indispensable sur l'ensemble de l'année scolaire.

Extrait du Bulletin officiel n°38 du 20 octobre 2011

3.3 Encadrement

« L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. Ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité, doivent figurer dans la convention mentionnée en 1-2 (nom et qualification). Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation ».

TITRE II : ORGANISATION GENERALE DES SERVICES

Article 3 : Durée

Le présent contrat est prévu pour l'année scolaire 2017/2018. Il commencera en début d'année scolaire et il s'achèvera avec celle-ci.

Article 4 : Maîtrise d'ouvrage

Collège Sabarthès-Montcalm

Adresse : Rue de Berga 09400 Tarascon sur Ariège

Tel : 05.61.03.24.10

Personne responsable du marché (PRM) :

Monsieur Jean-Louis Mazzonetto, principal du collège

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Joël Gondouin, Adjoint gestionnaire

Article 5 : Sous-traitance

En vertu de l'article 112 du Code des Marchés Publics, le titulaire d'un marché peut envisager de sous-traiter l'exécution de certaines parties de ses prestations à condition d'avoir obtenu de la personne publique contractante l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Le sous-traitant peut être déclaré soit au moment de la remise de l'offre, soit en cours de marché. Le représentant légal du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'agréeer le sous-traitant.

Le titulaire reste personnellement responsable de l'exécution des obligations du sous-traitant. Toute sous-traitance supérieure à 600 € TTC entraîne le paiement direct du sous-traitant.

Article 5 – Options et variantes

Sans objet

Article 6 – Pièces constitutives du marché

3.1 – Pièces particulières

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- l'acte d'engagement (AE),
- le présent cahier des clauses particulières (CCP),
- le règlement de consultation (RC).

3.2- Pièce générale

Le document applicable est celui en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix : Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures courantes et services.

Article 4 – Règlements, prix et avances

La facturation des prestations s'effectuera trimestriellement en fonction du nombre de séances encadrées et comme prévue dans l'acte d'engagement

– Contenu des prix

Les prix du marché sont des prix fermes et définitifs.

Les prix du marché sont exprimés à la fois en euros H.T. et en euros T.T.C

4.1- Révision et actualisation des prix

Les prix ne sont ni révisables, ni actualisables.

4.2 – Avance forfaitaire

Sans objet

4.3 – Garanties financières

Sans objet.

4.4 – Modalités de règlement

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement par mandat administratif.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, soit dans un délai de 30 jours, à compter de la date de réception de la facture ou demande de paiement équivalente établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement,
- le planning des séances réalisées indiquant les dates, heures ainsi que le nombre d'élèves encadrés,

- le montant hors taxe,
- le taux et le montant de la TVA,
- la date de la facturation.

Le défaut de paiement dans le délai indiqué ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire comme indiqué à l'article 98 du code des Marchés Publics.

Le taux de ces intérêts moratoires et celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept point.

Article 5 – Clauses diverses

5.1 – Résiliation du marché

Les stipulations du CCAG fournitures courantes et services sont seules applicables

5.2 – Litiges

Le tribunal administratif de Toulouse est seul compétent pour connaître des litiges relatifs à ce marché.

5.3 – Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le prestataire ainsi que les sous-traitants désignés dans le marché, doivent justifier qu'ils sont titulaires d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations, d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil.

Le prestataire s'engage à souscrire toutes assurances pour couvrir d'une manière suffisante, par une ou plusieurs compagnies notoirement solvables, la responsabilité qu'il peut encourir soit de son fait, soit du fait des personnes travaillant sous ses ordres.

5.4 – Dérogation au CCAG Fournitures courantes et services

L'article 4.2 « Pénalités de retard » déroge à l'article 14 du CCAG Fournitures courantes et services.

Fait à le, en un seul original.

LE CONTRACTANT

(« Lu et approuvé », cachet et signature)

Annexes

Annexe N° 1 : Projet d'établissement sections sportives collège du Sabarthès

SECTION SPORTIVE A.P.P.N.
DU SITE DE VICDESSOS

ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE :

- **2 PÔLES 1 IDENTITE**

ÉQUITATION



MONTAGNE

Jacques SALLANTIN

Professeur d'E.P.S. Responsable de la section sportive

Brevet d'état d'équitation

SOMMAIRE

1- La section sportive A.P.P.N. du collège

1-1 Historique

1-2 Présentation

2- Organisation Pédagogique

2-1 objectifs sportifs et scolaires

2-2 encadrement

2-3 rôle du professeur coordonnateur

2-4 effectifs et horaires

2-5 les activités

2-6 suivi et réussite des élèves

3- Protocole pour entrer en section sur un des pôles

3-1 Parcours de formation

3-2 test d'entrée

4 – le suivi médical

5 – les partenaires :

5-1 l'association sportive

5-2 les fédérations sportives, les clubs et comités départementaux

6 – Evaluation

7- Annexes

Programmation des 2 pôles

domaines de compétence 3 – 4 – 5

1- PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA SECTION SPORTIVE APPN DU SITE de VICDESSOS - 2016/2020

Actualisé pour la rentrée 2016, année de la fusion entre le collège du Sabarthès et le collège du Montcalm.

1-1 HISTORIQUE

La section APPN du collège a évolué depuis sa création en 1998. De trois activités initiales, escalade VTT et équitation proposées aux élèves, la section sportive s'est organisée à partir de 2006 autour de 2 pôles attractifs, **la montagne et l'équitation**, avec le but de maintenir les effectifs et de développer une identité sportive au collège. Le choix des deux APPN est induit par la diversité de l'environnement montagnard de la station sport nature du Montcalm et la proximité d'un centre équestre, ce qui est un atout en Ariège.

Le fonctionnement de la section est subventionné par la communauté de communes d'Auzat et de Vicdessos et le Conseil Départemental de l'Ariège. L'équipe éducative soutient le projet en acceptant la répartition horaire nécessaire.

La section sportive a jusqu'à présent répondu aux attentes en termes d'effectifs pour le collège en intégrant des élèves hors secteur à l'internat intercommunal. Ces élèves ont obtenu une dérogation auprès de la direction académique des services de l'éducation nationale.

Les élèves de section bénéficient d'une pratique sportive régulière hebdomadaire sur une après-midi avec l'objectif d'atteindre un bon niveau de pratique.

La dimension du collège, l'internat et l'attrait des activités de la section sportive sont les trois critères pris en compte par les familles qui demandent l'inscription au collège de leur enfant.

1-2 PRÉSENTATION

La section sportive A.P.P.N. du collège, (Activités Physiques de Pleine Nature) s'organise autour de deux pôles :

« Le pôle équitation et le pôle montagne »

en cohérence avec la circulaire 2011-099 du 29/9/2011 précisant les objectifs et les règles de fonctionnement des sections sportives.

Les aménagements suivants dans la scolarité des élèves sont proposés :

- L'horaire de section est de 14 h à 17 h, soit 2 h 30 de pratique effective. L'emploi du temps est aménagé en fonction des cours d'EPS, de la section sportive, l'UNSS, ainsi que des entraînements en club.
- La participation de la section sportive aux championnats de l'UNSS départementaux, académiques, France.
- L'exigence d'un niveau de pratique plus élevé en équitation avec l'obtention pour le test d'entrée en section du niveau galop 3 minimum acquis pour se présenter en 4e et du galop 2 en 6eme/5eme.
- L'encadrement des élèves est confié aux intervenants extérieurs (BEES) sous la responsabilité de l'enseignant d'EPS, responsable de la section sportive.
- En fin d'année, le maintien des élèves en section sportive pourra être remis en cause en fonction des résultats scolaires et dans leur sport ; notamment la motivation et le comportement.

2- ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

2-1 OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE APPN.

La formation est proposée aux élèves sur les 4 années du collège et s'inscrit dans le cadre des objectifs du projet d'établissement:

1. La réussite de tous les élèves grâce à de nouvelles pratiques pédagogiques : le travail en équipe et transdisciplinaire en lien avec l'acquisition des

compétences du socle, en particulier les domaines 3-4-5 (cf. document en annexe)

2. Prévenir le décrochage scolaire : l'utilisation du sport comme levier pour développer les sens de l'engagement et des responsabilités.
3. Projet commun avec le site de Tarascon : associer l'équipe éducative et les élèves de Tarascon au projet de la section APPN.

La section APPN permet aux élèves l'acquisition de compétences sportives spécifiques dans deux disciplines où l'élément « **nature** » qui est central est un formidable outil éducatif. En équitation comme en escalade les élèves bénéficient d'une pratique sportive approfondie au sein d'un milieu montagnard où les activités de pleine nature sont fortement valorisées dans des installations sportives comme les sites naturels de qualité.

La pratique d'une activité physique en milieu naturel, sportive ou de loisir, est particulièrement pertinente pour développer le sens des responsabilités de nos élèves. La connaissance du milieu comme de l'animal contribue à une gestion contrôlée des risques.

Par ailleurs un accès aux compétences transversales est renforcé par la section sportive. Enfin, les activités proposées sont mixtes et il faut souligner l'attractivité pour les filles sur le pôle équestres et la parité sur le pôle montagne.

OBJECTIFS SPORTIFS :

- Permettre aux élèves de bénéficier d'un entraînement plus soutenu en partenariat avec les clubs en escalade et en équitation.
- Développer les compétences sportives de chaque élève par une certification fédérale, les PASSEPORTS pour le pôle montagne et GALOPS en équitation.
- Développer le goût de l'effort et mesurer les effets d'un travail suivi et régulier.
- Acquérir les compétences de « jeune officiel UNSS » dans sa spécialité.
- Participer aux compétitions et rencontres UNSS (« excellence »).

OBJECTIFS SCOLAIRES :

- Favoriser pour chaque élève inscrit en section sportive sa réussite sur le plan scolaire.
- Guider l'élève dans son projet d'orientation professionnelle par la découverte des métiers de la montagne et du milieu équestre et la connaissance de la filière professionnelle.
- Acquérir des connaissances liées à leur milieu naturel, incertain et changeant et à la protection de l'environnement.
- Contribuer à l'épanouissement de l'élève et à son investissement scolaire.

2-2 ENCADREMENT SPECIALISE :

Le pôle montagne est encadré par un éducateur sportif :

Monsieur /Madame : *en cours de recrutement*

Le pôle équitation est encadré par un éducateur sportif:

Monsieur /Madame : en cours de recrutement

Les activités équestres peuvent être également encadrées par le personnel diplômé du centre équestre titulaire du BPJEPS, voire en cas de besoin , Jacques Sallantin professeur d' EPS responsable de la section sportive, BEES 1 équitation.

2-3 LE PROFESSEUR COORDONNATEUR

Le professeur d' EPS en charge de la section sportive assure les 6H hebdomadaires dans le cadre de son service en répartissant sa présence entre l'un ou l'autre des pôles selon les besoins. L'enseignant responsable de la section sportive établit le projet pédagogique spécifique de section, assure le suivi de la scolarité des élèves de section, la liaison avec les parents et l'école primaire, coordonne l'organisation des activités avec les éducateurs sportifs, l'internat et l'équipe éducative.

Le professeur coordonnateur est présent sur les sorties journées ainsi que les sorties à thèmes ou voyages de section qui sont proposées en alternance sur les deux pôles. Pour cela une heure annualisée est octroyée par le chef d'établissement.

Il assure la couverture « médiatique » des projets et évènements réalisés par la section sportive (ENT, presse, affichage dans l'établissement..).

2-4 EFFECTIFS ET HORAIRES :

La section APPN peut accueillir **72 élèves**, 36 sur le pôle montagne et 36 sur le pôle équitation. Chaque pôle fonctionne en deux groupes avec un niveau 6^{ème}/5^{ème} et un niveau 4^{ème}/3^{ème}. Un effectif de 18 élèves par groupe est maximum pour la pratique des activités du pôle montagne et de 18 élèves pour l'équitation.

La répartition des activités physiques et sportives est planifiée sur 4,5 jours en cohérence avec les cours l' EPS, la section sportive et les clubs. Les horaires de section sportive sont **programmés les jeudi et vendredi après-midi** en tenant compte de la récupération nécessaire (au moins 24 H). La séance est de **trois heures** hebdomadaire.

Les activités des clubs sportifs complémentaires de la section sportive, sont programmées en début de semaine : le mardi soir pour l'escalade et le mercredi pour l'équitation.

Chacun des 2 pôles programme des sorties à la journée ou de 2/3 jours dans le cadre du projet pédagogique et en alternance.

Les journées prévues dans le projet pédagogique des 2 pôles de la section sportive imposent d'annualiser 1H (36 H). Cette heure année se répartit ainsi :

Pôle équitation 18 H :

- Prise de contact: 1 journée en début d'année pour le niveau 6/5 : 3 H
- Passage des galops soit 1 jour au centre équestre pour chaque niveau : 6 H
- journée test d'entrée : 3 H (selon effectif avec le pôle escalade)
- sortie à thème : 2/3 jours (entre 6 H et 9 H) en alternance avec le Pôle escalade.

Pôle montagne 18 H :

- 2 sorties journées en escalade : 6 H
- 2 jours pour le raid sur le niveau 6/5 : 6 H
- 2 sorties (1 par niveau) pour la randonnée raquette (2 x 3H en plus) : 6 H
- 1 sortie sur site extérieur (Font-Romeu, Sierra de Guarra) en fin d'année de 3 jours : entre 6 H et 9 H en alternance avec le pôle équitation
- journée test d'entrée : 3 H (selon effectif avec le Pôle équestre)

2-5 LES ACTIVITES

Activités montagne (liste non exhaustive et susceptible d'être enrichie en fonction du projet de l'évolution du projet d'établissement):

- Escalade : en salle et en falaise – Randonnée pédestre et raquettes –Canyoning- Spéléo- Connaissance du milieu.

Activités équestres :

- équitation : dressage et obstacle – pony games/equifun – voltige - Hippologie.

2-6 SUIVI ET REUSSITE SCOLAIRE :

Un contrat de travail et de comportement est présenté lors de l'entretien pour l'entrée en section. Les élèves s'engagent à s'investir dans toutes les disciplines scolaires. C'est un levier qui peut faciliter la réussite des élèves.

Des E.P.I. (enseignements pratiques interdisciplinaires) peuvent être coordonnés autour des activités de la section sportive et particulièrement en français, langues, histoire, documentation, géographie, SVT, TICE, secourisme, découverte professionnelle...

- pour la maîtrise de la langue en français. Fiche d'évaluation des exposés faite en commun avec l'enseignant de français
- pour la connaissance de l'environnement et de la vie animale et de la géologie
- des connaissances en vocabulaire pour l'Anglais et l'Espagnol
- Des connaissances culturelles en histoire et géographie, climatologie, cartographie.
- des connaissances sur les formations et les métiers du milieu équestre et des sports « nature »
- Se familiariser avec les tests sous forme de questionnaires QCM
- Participer à la vie de la section : reportage, photos, portes ouvertes....
- Voyage à thème de la section montagne (en Espagne associant espagnol et histoire-géographie)
- Voyage à thème de la section équitation à Paris-Versailles (arts plastiques, histoire-géographie)
- Secourisme avec l'infirmière scolaire.

Lors du conseil de classe, un bilan est établi pour décider de la poursuite de l'élève en section sportive compte tenu des résultats scolaires et du comportement. Le conseil de classe se prononce sur le maintien en section pour les élèves ayant un avertissement de travail ou de comportement (suspension ou exclusion).

A compter de l'année scolaire 2015/2016, il est institué une commission de section sportive composée du chef d'établissement, des brevets d'état de chaque pôle, du professeur d'EPS responsable ainsi que des professeurs principaux. Elle se réunira en fin d'année pour statuer sur les cas particuliers et envisager les aménagements concernant la section.

Les évaluations de la section sportive sont prises en compte sur le bulletin ainsi que sur le livret de compétences de l'élève au même titre que l'EPS.

3 - PROTOCOLE A SUIVRE POUR L'ENTREE EN SECTION :

Le recrutement se fait sur la base de critères sportifs d'exigence d'un bon niveau sportif ou d'un potentiel prometteur.

Les dossiers d'inscription sont proposés aux parents lors de la journée portes ouvertes qui est organisée fin mars. Des élèves de section sont présents pour participer à cet échange avec les candidats.

Un test de pratique suivi d'un entretien est ensuite programmé pour les tests d'entrée. Les élèves exposent à l'occasion de cet échange avec des membres de l'équipe éducative, leur motivation et leurs résultats scolaires. Une lettre de motivation est remise.

A l'issue de cette journée, une liste des élèves admissibles est transmise aux services académiques pour l'attribution des dérogations pour les élèves hors secteur.

3-1 PARCOURS DE FORMATION :

L'élève de 6eme / 5eme en cycle 1 (initiation), valide un premier niveau de compétences correspondant au minimum galops 3 en équitation et les passeports fédéraux blanc, jaune et orange en escalade, randonnée et raquettes. Il gagne en autonomie et maîtrise les règles élémentaires de sécurité. La pratique en Club est fortement conseillée.

Le passage au cycle de perfectionnement en 4/3 se fera après un test de niveau de pratique et au vu de son parcours scolaire pour justifier son passage en cycle 2.

L'élève de 4eme /3eme en cycle 2 (perfectionnement et compétition), valide les niveaux de compétences supérieurs correspondants aux : galops 4-5-6 en équitation, passeports vert, bleu, violet pour l'escalade. Il participe aux compétitions UNSS (compétiteur ou comme jeune officiel). Il participe également aux compétitions fédérales proposées par le Club.

3-2 TEST D'ENTREE

La participation au test d'entrée est obligatoire.

Pour l'entrée en section sportive équitation, le galop 2 est un prérequis pour l'entrée en 6eme/5eme et le galop 3 pour l'entrée en 4eme/3eme.

Epreuves :

4eme et 3eme	Présentation d'une reprise de dressage de niveau galop 3 / 4 Parcours d'obstacles avec des exigences sur le tracé et les courbes à juste (sur le bon pied) Test théorique sous la forme d'un QCM de niveau de galop 3/4 Entretien et lecture de la lettre de motivation.
6eme et 5eme	Présentation de figures de dressage qui seront appelées : franchissement d'un obstacle pour le niveau Galop 2 et un parcours enchaîné pour le galop 3 (tracé et courbes sur le bon pied). Test théorique sous la forme d'un QCM de niveau de galop 2/3 Entretien et lecture de la lettre de motivation.

Pour le Pôle montagne, une grimpe en moulinette (niveau 5b) est proposée aux candidats de 6eme et 5eme. L'entrée en classe de 4eme/3eme est conditionnée par un niveau de pratique confirmé correspondant à un niveau de grimpe niveau 5C en tête en salle.

Epreuves :

4e 3e	Tests physiques et parcours en terrain varié montagne. 1 Bloc et une voie en tête de niveau 5B Entretien et lecture de la lettre de motivation.
6e 5e	Tests physiques et parcours en terrain varié montagne. 1 Bloc et une voie en moulinette de niveau 5B Entretien et lecture de la lettre de motivation.

4 -SUIVI MEDICAL

En début d'année les élèves de section ont une visite médicale au sein du collège avec un médecin du sport, le Docteur NEGRE. La première visite comprend un ECG de repos qui est obligatoire. Les fiches médicales sont remises au professeur coordonnateur.

La visite médicale est pour partie prise en charge par le Comité Départemental et Sportif de l'Ariège Pyrénées (CMSDAP). La part famille pour 2016 est de 16 euros. Pour les autres visites, la part famille en 2016 est de 10 euros.

Une information sur les gestes de premiers secours est organisée par l'infirmière scolaire pour le niveau 3eme. D'autres interventions ponctuelles sont également proposées aux élèves au cours de leur scolarité en section sportive avec différents professionnels de santé ou de secours : diététique, pompiers et PGHM,vétérinaire.

5 - LES PARTENAIRES

5-1 L'ASSOCIATION SPORTIVE

Les élèves de section sportive s'impliquent pour les compétitions et rencontres dans le cadre de l'UNSS. Ils sont sollicités pour l'animation de l'association sportive et de la section. La formation de jeune officiel est induite dans un cycle.

Les élèves de la section sont adhérents à l'association sportive du collège pour pouvoir participer aux rencontres et aux compétitions. Le prix de la licence UNSS demandé au collège est de 17 euros pour l'année 2016.

Pour le Pôle montagne, il y a dans l'année scolaire, un challenge BLOC, le championnat départemental UNSS qui est organisé à la salle d'escalade d'Auzat et qui permet d'accéder au championnat d'Académie puis au championnat de France.

Sur la même organisation, les cavaliers participent au championnat départemental qui est organisé au centre équestre d'Auzat et qui permet une qualification pour le championnat d'Académie et à championnat de « France ».

Les élèves de section participent à l'organisation des compétitions se déroulant sur nos installations et à la journée portes ouvertes.

L'association sportive dans la mesure de ses moyens peut contribuer à l'organisation de sorties et à « sponsoriser » la section (tee shirts ou aide au financement sur les voyages).

5-2 LES FEDERATIONS SPORTIVES

Les fédérations de tutelles sont la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) et la FFE (Fédération Française d'Equitation, 3ème fédération sur le plan national).

Des structures fédérales d'excellence, les pôles France ou sport étude sont labellisés en partenariat avec le ministère des sports. Elles sont peu nombreuses, 3 en France pour la FFME par exemple et concernent l'élite.

Les élèves pratiquant en club sont tous licenciés auprès des fédérations, en général pour les cavaliers en raison du nombre important de clubs. Pour le pôle montagne la pratique en club est conseillée sur le niveau 6eme/5eme.

Les structures déconcentrées des fédérations sont informées de l'existence de la section sportive sans pour autant avoir de convention de partenariat pour le moment.

La FFE est représentée en Ariège par le Comité Départemental. Il existe au plan national un intérêt au développement des compétitions scolaires (stage national FFE/UNSS en 2015).Le projet du club d'Auzat est de pouvoir obtenir un label « Sport Etude » qui nécessite la participation au championnat de France club ou poney en concours complet d'équitation. Cette démarche est en projet pour l'année 2017.

6- EVALUATION

Tous les 4 ans une évaluation académique décide du maintien ou de la suppression des sections sportives.

Chaque année un bilan de section est réalisé. Il s'agit d'un compte-rendu au niveau des résultats en compétition UNSS et des progrès personnels par le passage d'un galop supérieur ou d'un passeport. La commission de section sportive qui se réunit en fin d'année scolaire statuera sur les aménagements, parcours personnels des élèves et projets.

Des évaluations spécifiques pour les pôles « montagne et équitation » sont réalisées en section selon la programmation et par trimestre (cf. fiche en annexe). Une appréciation est mise sur le bulletin trimestriel.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE, ÉQUITATION ET ESCALADE. **UNE SPÉCIFICITÉ**

L'Escalade et l'Équitation, activités classées de pleine nature, n'ont pas seulement en commun l'initiale « E » du mot et le sigle fédéral FFE qui peut créer une confusion ; aussi pour l'escalade il y a « montagne » qui est intégré pour FFME (fédération Française de la montagne et de l'escalade).

Mais cette similitude n'est pas la seule, on va retrouver des valeurs communes éducatives fortes et spécifiques dans les deux disciplines.

Dans la vallée, les deux activités sont implantées localement et mettent en valeur le patrimoine naturel commun.

Le projet EPS du site de Vicdessos est un pilier porteur depuis plusieurs années, tant pour les orientations (projet d'établissement, socle commun) que le fonctionnement pédagogique du collège (heures attribuées et emploi du temps pour la section). Pour en mesurer l'impact, sur 97 élèves durant l'année 2011/2012, près de 60 élèves étaient accueillis en section sportive et les effectifs plutôt stables. (62 en 2014/2015 et 52 en 2015/2016)

La spécificité des deux pôles est remarquable pour développer et valoriser des compétences sportives mais aussi largement au-delà avec les domaines 3-4-5 du socle commun que l'on retrouve précisément dans les deux activités : apprentissage à suivre une procédure, s'informer et prendre en compte les conditions afin de préparer une sortie, en mesurant et contrôlant les risques. L'équitation et l'escalade ont en commun une phase de préparation rigoureuse, une phase d'adaptation et de décision et la gestion d'un potentiel.

L'enrichissement personnel et l'épanouissement des élèves sont difficiles à évaluer, par contre réellement stimulés ; les deux formes de pratique sont particulièrement formatrices sur ce plan là.

Le sens des responsabilités et l'autonomie.

Face à l'animal comme face à la paroi, l'élève prend rapidement conscience de son potentiel, de ses limites et des progrès à réaliser; confronté à une réalité naturelle et face à lui-même, il va devoir s'adapter et acquérir des connaissances. Impossible de biaiser tant avec l'animal qu'avec la difficulté en escalade, le matériel utilisé, les règles de sécurité et ses propres capacités.

Cet apprentissage à mesurer les risques est une des spécificités majeures dans les deux disciplines, révélatrice de maturité pour nos élèves. La section sportive donne la possibilité aux élèves de conquérir plus d'autonomie et leur ouvre un espace d'expression plus étendu : comme en 2011/2012 avec des élèves du pôle montagne à Font-Romeu lors d'une rencontre avec leur section sportive (randonnée et escalade) et en sierra de Guarra (2014/2015).

Le respect la citoyenneté la solidarité

La montagne comme le cheval apprennent le respect car les deux sont imposants, puissants et porteurs de valeurs. La mise en situation dans un milieu naturel présente des points communs qui incitent au respect des consignes, à faire où à donner confiance, à coopérer et s'entraider, à préserver l'environnement.

La confiance en soi et l'estime de soi.

Un élève va construire sa personnalité pendant son passage au collège et les expériences en section avec des échecs, des réussites et quelques émotions vont fortement y contribuer. Les progrès dans la pratique observés et évalués, par les galops en équitation ou les passeports fédéraux pour la montagne, sont des indicateurs significatifs qui motivent les élèves.

Avoir une bonne connaissance et maîtrise de soi, avoir et donner confiance à « l'autre », semble bien être une autre compétence essentielle commune qui caractérise les deux activités. Elle est spécialement accentuée avec le cheval « miroir de nos sentiments » car il ressent l'appréhension, l'agressivité, l'empathie et réagit d'instinct.

7- ANNEXES

7-1 Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

NOR : MENE1506516D

décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

MENESR - DGESCO A1-2

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.

Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.

L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes notamment) et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte.

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Responsabilités individuelles et collectives

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé et comprend ses responsabilités individuelle et collective. Il prend conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, de ses conséquences sanitaires et de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la diversité des espèces. Il prend conscience de la nécessité d'un développement plus juste et plus attentif à ce qui est laissé aux générations futures.

Il sait que la santé repose notamment sur des fonctions biologiques coordonnées, susceptibles d'être perturbées par des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux de l'environnement et que certains de ces facteurs de risques dépendent de conduites sociales et de choix personnels. Il est conscient des enjeux de bien-être et de santé des pratiques alimentaires et physiques. Il observe les règles élémentaires de sécurité liées aux techniques et produits rencontrés dans la vie quotidienne.

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Invention, élaboration, production

Il connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives ou artistiques personnelles et collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique et sa production ou sa performance artistiques pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé.

7-2 Programmation des 2 pôles

PROGRAMMATION

SSP 2016/2018

POLE MONTAGNE

POLE EQUITATION

	NIVEAU 6eme/5eme	NIVEAU 4eme/3eme	NIVEAU 6eme/5eme	NIVEAU 4eme/3eme
Début d'année 10 séances	Cycle randonnée Randonnée de 2 jours avec nuit en refuge escalade : sécurité et techniques évaluation : déplacements en terrain varié, passeport montagne 2 journées et 8 séances	2 sorties journée sur site naturel d'escalade évaluation : autonomie et progrès 2 journées et 8 séances	1 jour « accueil » au centre équestre évaluation : pratique autour du cheval théorie évaluation théorie et investissement 1 journée et 9 séances	Travail à cheval obstacle, dressage travail en extérieur cross évaluation : théorie investissement 10 séances
Hiver 12 séances	Randonnée raquettes sortie sur <u>1 journée</u> à Beille escalade en salle (10 séances) compétitions unss : blocs et chpt départemental formation des jeunes off <u>évaluation</u> : investissement, compétition et organisation 1 journée 11 séances	Randonnée raquettes sortie sur <u>1 journée</u> à Beille escalade en salle (10 séances) compétitions unss : blocs et chpt départemental formation des jeunes off évaluation investissement compétition 1 journée et 11 séances	Voyage ou sortie à thème en alternance Evaluation théorie des galops préparation chpt dptal et académique unss formation des jeunes off 2 journées et/ou 12 séances	Voyage ou sortie à thème en alternance Evaluation théorie des galops préparation chpt unss formation des jeunes off 2 journées et/ou 12 séances
Printemps 12 séances	1 sortie journée Escalade sur site naturel 1 journée et 11 séances ou 1 voyage à thème (Sierra de Guarra, Font Romeu) 3 journées évaluation passeport escalade	2 sorties journée Escalade sur site naturel 2 journées et 10ances ou 1 voyage à thème (Sierra de Guarra, Font Romeu) 3 journées évaluation passeport escalade	1 jour « Passage des galops » 1 journée et 11 séances évaluation : pratique à cheval validation de galop	1 jour « passage des galops » 1 journée et 11 séances évaluation : pratique à cheval validation de galop
total	4 journées et 30 séances	5 journées et 29 séances	2 journées et 32 séances	1 journée et 33 séances

Annexe N°2 : Feuille permettant la Facturation du Pôle Montagne

FACTURATION TRIMESTRIELLE								
Pôle MONTAGNE								
Séance	date	heure début	heure fin	Classes	NB élèves	Montant HT	Montant TTC	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
Total						0.00 €	0.00 €	
TVA						0.00 €		
Le / / 20						Le C.P.E.		
L'intervenant extérieur								

Annexe N°3 : Feuille permettant la Facturation du Pôle Equitation

FACTURATION TRIMESTRIELLE

Pôle EQUITATION

Séance	date	heure début	heure fin	Classes	NB élèves	Montant HT	Montant TTC	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
Total						0.00 €	0.00 €	
TVA						0.00 €		
Le	/	/ 20	L'intervenant extérieur			Le C.P.E.		